

Epidémie de Coronavirus

Fonds d'Action Sociale

En complément des aides annoncées et prises en charge par l'Etat, l'Urssaf Paca dispose d'un fonds d'action sociale qui permettra de soutenir les travailleurs indépendants et professionnels libéraux les plus impactés par la crise économique que nous vivons.

Quelles aides possibles?

- ✓ **Aide au cotisant en difficulté** : prise en charge totale ou partielle de vos cotisations et contributions sociales personnelles
- ✓ **Aide financière exceptionnelle de 2000 euros** (montant modulable à la hausse ou à la baisse en fonction de l'analyse personnalisée de chaque demande)

Comment formuler votre demande ?

- ✓ Compléter et signer le formulaire concerné :
<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>
- ✓ En cas de demande des deux aides, ne compléter qu'un seul formulaire
- ✓ Joindre les pièces justificatives (démarches allégées : dernier avis d'imposition, RIB personnel)
- ✓ Transmettre l'ensemble uniquement par courriel :
 actionsociale.paca@urssaf.fr

La décision sera prise par la Commission d'action sociale. Une notification vous sera transmise.

Nos services mettent tout en œuvre pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais